



## BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2017-03

---

### Norme CAN/ULC-S304-16 3<sup>e</sup> édition – Postes de contrôle d'alarme antivol de la centrale de réception d'alarme et du local Mise en œuvre de la certification continue

---

**Destinataires :** Abonnés aux services de certification UI et ULC en vertu des normes CAN/ULC S304, Postes de contrôle d'alarme antivol de la centrale de réception d'alarme et du local  
CAN/ULC S303, Dispositifs et systèmes d'alarme antivol locaux  
ULC/ORD-C1023, Household Burglar Alarm System Units  
ULC/ORD-C1076, Proprietary Burglar Alarm Units and Systems  
Membres du Comité consultatif d'ULC et autres parties intéressées

---

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, des révisions de la norme CAN/ULC-S304-16, Postes de contrôle d'alarme antivol de la centrale de réception d'alarme et du local ont été publiées.

Dans le cadre des révisions de la norme S304, des exigences ont été ajoutées pour couvrir les produits déjà évalués en vertu des normes CAN/ULC S303, ULC/ORD-C1023 et ULC/ORD-C1076.

UL et ULC se serviront désormais du processus de certification continue lors de l'évaluation des exigences nouvelles et révisées de la norme S304, plutôt que d'effectuer une revue des dossiers industriels.

Dans le cadre de l'approche de certification continue, il a été décidé qu'aucune mesure ne serait exigée pour les produits qui sont actuellement certifiés selon ces normes et les autres documents reconnus.

#### MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION CONTINUE

Veuillez vous reporter à ce qui suit pour obtenir des précisions concernant le plan de mise en œuvre.



- **Date de qualification – 10 février 2019 :** Les produits nouveaux et révisés présentés aux fins de certification à la date d'entrée en vigueur (ou après) devront faire l'objet d'un examen à l'aide de la plus récente version de la norme S304. Tous les produits nouveaux et révisés qui auraient déjà été certifiés en vertu des normes S303, ULC/ORD-C1023 et ULC/ORD-C1076 feront l'objet d'un examen à l'aide de la plus récente version de la norme S304.
- Les produits déjà certifiés continueront de l'être après le 10 février 2019 et ne seront pas retirés, à moins d'avoir subi des modifications qui nécessiteraient une décision concernant leur certification, ou jusqu'à ce qu'une exigence nouvelle et révisée de la norme S304 soit désignée comme étant une « mesure nécessaire » qui exigerait une revue de dossier à l'avenir. Par exemple, si des modifications au concept ou aux caractéristiques nominales ou si l'utilisation de composants de rechange nécessitent une décision en ce qui a trait à la certification ont été présentés après la date d'entrée en vigueur, le produit (entier) devra faire l'objet d'une évaluation au moyen de la dernière version de la norme S304.

Cette approche de certification continue permettra aux fabricants de faire la transition aux nouvelles exigences en fonction de leur propre calendrier et des demandes de leur marché. Elle leur permettra également de poursuivre la production du matériel déjà homologué, à condition que ces produits n'aient subi aucun changement ou aucune modification nécessitant une confirmation de leur conformité.



Si vous avez des questions au sujet de la présente lettre ou de l'approche de certification continue, veuillez communiquer avec Dan Kaiser par téléphone en composant le 847 664-2074 ou par courriel à l'adresse [Daniel.J.Kaiser@ul.com](mailto:Daniel.J.Kaiser@ul.com).

Cordialement,

<b>Laboratoires des assureurs du Canada Inc.</b>	<b>UL LLC</b>
	
<b>Gunsimar Paintal</b> Gestionnaire régional – Accréditation et qualité Responsable du programme de marque ULC	<b>Bruce Mahrenholz</b> Directeur, Bureau de programme d'accréditation (CPO) Bureau des programmes d'évaluation de la conformité

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise »